CHOISY-le-ROI

Centre Communal d'Action Sociale

2026/36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 19 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal pour leurs délibérations sous la Présidence de :

Monsieur PANETTA Tonino, Président.

ETAIENT PRÉSENTS :
Madame Stéphanie CHENU - Madame Rachel COHEN – Monsieur Julien BOURVEN – Madame Nathalie LAZIC – Madame Bénédicte HACHE – Monsieur Mourad SAOUD – Monsieur Serge LECLERC – Madame Eva LOWINSKI

ETAIENT EXCUSÉS :
Madame Marie AUDOIN – Monsieur Salem BELHOUAS

ETAIT ABSENTE :
Madame Zahia TAZAMOUCHT

ETAIT REPRÉSENTÉE :
Madame Catherine DESPRES

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VICOGNE Mathieu

Membres composant le Conseil : 13 **en exercice : 13**

Présents : 9 ***Représentée : 1*** ***Excusés : 2*** ***Absent : 1***

ONT VOTE : Pour : 10 **Contre : 0** **Abstention : 0**

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ÎLE-DE-FRANCE AU FINANCEMENT DES ACTIONS ET DES EXPERIMENTATIONS DE SANTE EN FAVEUR DE LA PERFORMANCE, LA QUALITE, LA COORDINATION, LA PERMANENCE, LA PREVENTION, LA PROMOTION AINSI QUE LA SECURITE SANITAIRE – « CHOISY TON ALIMENTATION » : TOUT EN EQUILIBRE

Ce projet s'inscrit dans la continuité du diagnostic et de la démarche d'évaluation du CLS-ASV, qui ont mis en évidence l'importance persistante des enjeux liés à l'alimentation. La consultation menée auprès des habitants (615 réponses) et des professionnels (35 entretiens) confirme que cette thématique reste une préoccupation majeure. Par ailleurs, un diagnostic réalisé par le service Jeunesse a également souligné les attentes des jeunes en matière de santé, notamment sur les questions alimentaires.
Après une interruption en 2020 liée à la crise sanitaire, les actions ont progressivement repris dès 2021 et se sont consolidées en 2022, avec le développement d'ateliers à destination de l'enfance, de la petite enfance et des familles, ainsi qu'une première expérimentation autour de la transition alimentaire.

Choisy ton alimentation-Tout en équilibre est l'une de ses actions qui se déclinera autour :

- Maintenir les actions existantes auprès de la petite enfance et de l'enfance,

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260702-DELIB2026-36-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026

- Redynamiser les actions en direction des séniors,
- Renforcer la prévention bucco-dentaire en partenariat avec le Conseil départemental du Val-de-Marne,
- Initier la création d'un label « tout-en-équilibre » pour favoriser un environnement alimentaire sain.

Ses objectifs sont de :
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé
- Valoriser l'éducation nutritionnelle et son impact sur la santé
- Prévenir et promouvoir la santé bucco-dentaire
- Favoriser un environnement alimentaire équilibré

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles R. 123-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2025-67, portant sur l'approbation par le Conseil d'Administration du Projet Local de Santé (CLS / AVS 2 : 2025 - 2028)

Considérant la signature du Contrat Local de Santé en date du 18 février 2026,

Considérant le souhait de la Ville et du CCAS de Choisy-le-Roi de réponse aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé du CLS, et en particulier la mise en œuvre des actions correspondant aux priorités retenues dans le contrat local de santé,

Considérant que dans le cadre du déploiement opérationnel du Contrat Local de Santé, le CCAS par le biais de son pôle santé publique et handicap, souhaite poursuivre son engagement en matière de prévention et de promotion de la santé à travers plusieurs actions ciblées,

Considérant que le diagnostic réalisé auprès de jeunes Choisyens, a permis de faire émerger leurs préoccupations et besoins dans différents domaines, notamment sur les questions de santé et principalement sur l'alimentation.

Considérant que la signature de cette convention permettra au CCAS de la Ville de Choisy-le-Roi de percevoir une subvention estimée à 6 000 € pour mener à bien cette action,

DÉLIBÈRE

Article 1er : Approuve la convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire – Choisy ton alimentation – tout en équilibre.

Article 2 : Autorise le Président ou la Vice-Présidente à signer la convention et tout document y afférent.

Article 3 : Dit que la recette est prévue au budget principal du CCAS.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance du 29 juin 2026

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Président du CCAS

VILLE DE CHOISY-LE-ROI
Centre Communal d'Action Sociale
(Val-de-Marne)

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260702-DELIB2026-36-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026